


N/Réf : AG-DELIB-2021-5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021
6 NOVEMBRE – TOULOUSE
ag2021.jeuneselusdefrance.fr

 Adoption du budget 2021-2022

VU l'article 10 des statuts ;

L'Assemblée Générale à l'unanimité :

ADOpte le budget 2021-2022 ci-après ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Toulouse, le 6 novembre 2021,

Publication au R.A.A., le 6 novembre 2021.

Le Président,
Antonin MAHÉ

